

Conseil régional de Bourgogne

Mode d'emploi



BIENVENUE

Le conseil régional est la plus jeune des collectivités territoriales.

Il intervient dans de nombreux domaines, de l'enseignement aux transports, de l'aménagement du territoire au développement économique, et agit sans relâche pour améliorer la qualité de vie des Bourguignons.

La jeunesse, c'est l'avenir !
En Bourgogne, vous êtes 77 000 lycéens et apprentis, accompagnés au quotidien par la Région. Vous découvrirez dans ce petit guide comment elle le fait et avec quels moyens.

Bonne visite...
et bonne lecture. »



François Patriat
Sénateur
Président du conseil
régional de Bourgogne

Elus, assemblés QUI FAIT

Le conseil régional de Bourgogne est une collectivité territoriale* dont les compétences ont été fixées par les différentes lois de décentralisation. Il dispose de son propre personnel et de son propre budget.

L'assemblée compte **57 conseillers régionaux** issus des quatre départements, élus au suffrage universel direct pour 6 ans. La première élection date de 1986.

François Patriat, ancien ministre, la préside depuis avril 2004. Il organise les séances publiques, veille à l'exécution des délibérations votées et dirige les services régionaux.

Aux côtés du président, **15 vice-présidents** forment le Bureau, une instance de concertation, sans pouvoir décisionnel. Chaque vice-président a une délégation particulière en lien avec les compétences de la Région.

L'Assemblée régionale est convoquée en session plénière tous les trimestres. Les séances sont publiques. Les élus se prononcent sur les rapports qui leur sont soumis et votent le budget annuel.

* structure administrative distincte de l'État, qui prend en charge les intérêts de la population d'un territoire déterminé

Assemblée et commissions C'EST QUOI ?

Les décisions sont exécutoires dès transmission à la Préfecture.

Une commission permanente de 35 conseillers, dirigée par le Président, se réunit entre les sessions. Elle prépare les travaux des séances plénières et délibère dans certains domaines pour alléger l'ordre du jour de l'Assemblée régionale.

9 commissions techniques, chacune spécialisée dans un domaine de compétence régionale, instruisent les rapports avec les services. Elles se réunissent tous les mois. Les conseillers régionaux sont obligatoirement membres de l'une d'entre-elles.

Les services du conseil régional mettent en œuvre les décisions des élus. Le personnel de la Région est placé sous la responsabilité d'un directeur général. Aujourd'hui, avec l'intégration des techniciens et ouvriers de services des lycées (TOS) et du

service de l'Inventaire, l'effectif est d'environ 2000 employés exerçant près de 200 métiers.

Le conseil économique et social régional, organe de réflexion consultatif, siège également à l'Hôtel de Région. Composé de 74 représentants du monde économique, social, syndical, associatif désignés pour 6 ans, il est consulté lors de la préparation du contrat de projets Etat-Région, du budget...

A la demande du président du conseil régional, le CESR formule des avis sur tout sujet lié aux compétences de la Région. Il peut aussi lancer, de sa propre initiative, toute étude concernant le développement du territoire.

Les forces politiques au conseil régional de Bourgogne

Socialistes et Radicaux de Gauche (25 sièges)



UMP (14 sièges)



Les Verts Bourgogne Ecologie (6 sièges)



Communistes (6 sièges)



Front National (3 sièges)



Non-inscrits (3 sièges)



La Région : POUR QUI POUR QUOI ?

**Les conseils
régionaux ont été
créés par la loi
du 2 mars 1982.**

**Au fil des ans,
l'Etat leur a confié
des missions
de plus en plus
étendues.**

**Ce fut le cas avec
la loi du 13 août
2004. Aujourd'hui,
ils sont compétents
pour :**

10 M€

**investis par an en
équipements scolaires,
dont la moitié pour
le matériel
pédagogique**

La formation professionnelle et l'apprentissage.

Le conseil régional assure la promotion de l'apprentissage, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il cofinance les CFA et les AFPA, leur équipement pédagogique et certaines formations, aide les apprentis et les maîtres d'apprentissage. Parallèlement, il met en place des actions de valorisation des métiers sanitaires et sociaux.

La construction et la rénovation des lycées.

C'est l'autre grande priorité du conseil régional, qui s'est aussi fixé comme objectif d'améliorer le cadre de vie et d'étude des lycéens en mettant à leur disposition de nouveaux moyens pédagogiques et des locaux agréables.

L'aménagement du territoire.

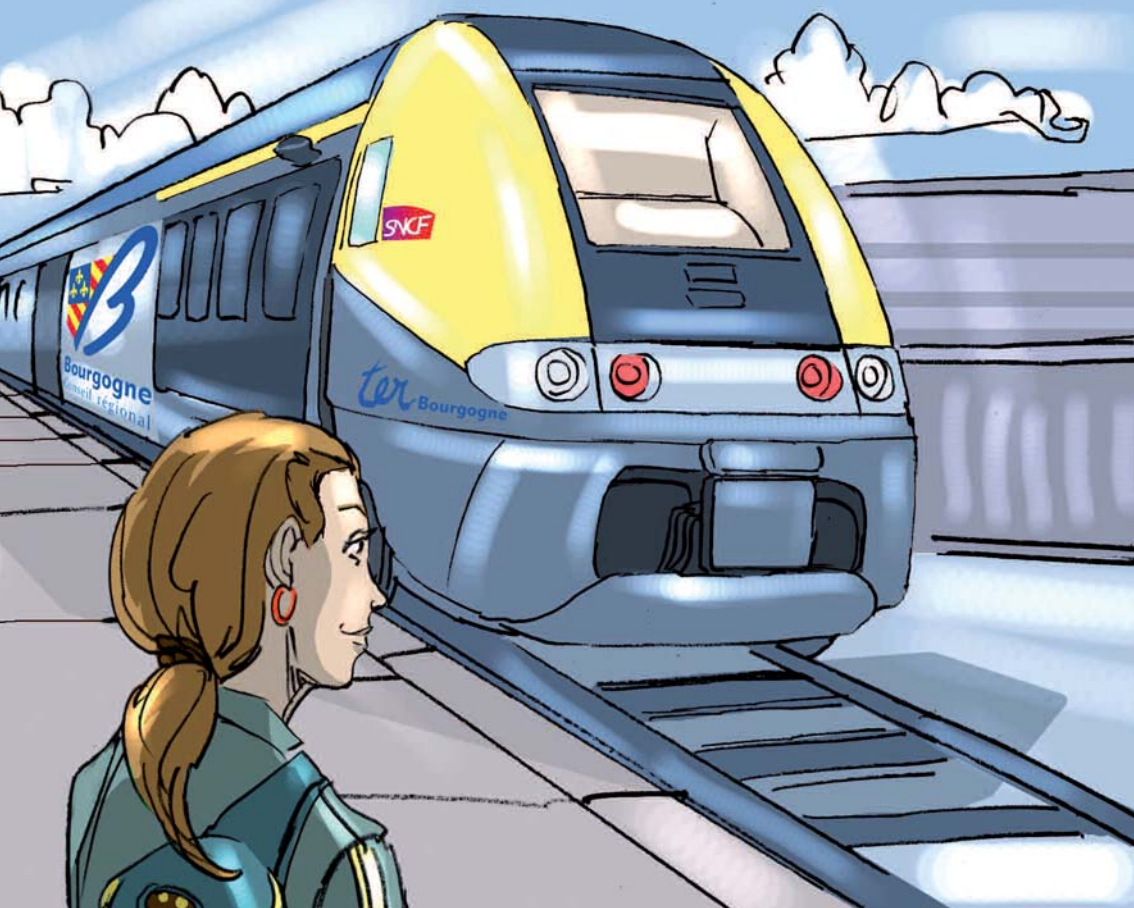
Le conseil régional a un rôle moteur dans le développement local. Les zones rurales ne sont pas les seules destinataires de ses aides. Il intervient aussi dans le cadre de la Politique de la Ville, en accompagnant la rénovation urbaine et le tissu associatif des quartiers.

Les transports. Le conseil régional a la gestion des TER. Il décide des dessertes locales et achète les nouveaux trains. Il finance, en outre, l'aménagement et la réfection de routes nationales.

Le développement économique. Le conseil régional accompagne l'implantation de nouvelles entreprises, le développement de zones d'activités économiques et met en place des aides à l'embauche. Il renforce la coopération entre chercheurs et entreprises pour garantir l'attractivité et la compétitivité de la Bourgogne.

Au-delà de ces compétences obligatoires, le conseil régional de Bourgogne a fait le choix d'intervenir concrètement dans de nombreux autres domaines :

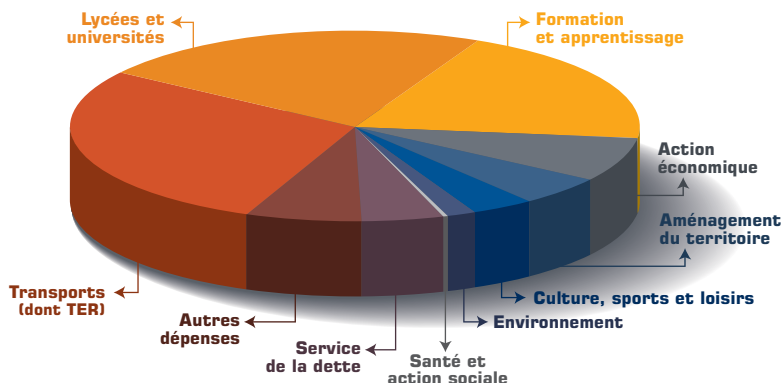
l'enseignement supérieur et la recherche, l'environnement et le développement durable, l'agriculture et la forêt, le sport, la culture et le patrimoine, les échanges internationaux et la coopération, la santé publique, les NTIC...



Les moyens D'AGIR

Le conseil régional de Bourgogne dispose en 2009
d'un budget de **775 millions d'euros**.

Ses domaines d'intervention

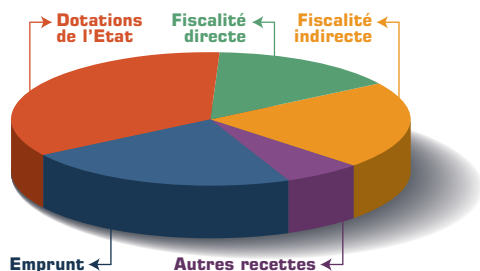


Ses principales ressources

Le conseil régional de Bourgogne perçoit des **dotations de l'Etat**, des **subventions** accompagnant le transfert de compétences, des fonds de **l'Union européenne**, et a recours à **l'emprunt** pour financer les investissements les plus importants.

La **fiscalité régionale** provient aussi, et dans une moindre mesure, des **impôts directs** (taxe foncière payée par les propriétaires de biens immobiliers, taxe professionnelle versée par

les entreprises), et des **impôts indirects** telles que la taxe perçue sur la carte grise des véhicules, la taxe intérieure sur les produits pétroliers...



**123
lycées
et 34 CFA**
en Bourgogne



LE CONSEIL

CHAQUE JOUR AUX



REGIONAL

CÔTÉS DES JEUNES

2800€

consacrés par an
à chaque lycéen
et apprenti
bourguignons

L'effort budgétaire du conseil régional en faveur des lycéens et des apprentis augmente d'année en année : en 2009, près de 154 millions d'euros sont réservés aux lycées et 56 millions à l'apprentissage.

POUR ÉTUDIER DANS DE MEILLEURES CONDITIONS

- **Construction et rénovation des lycées publics et privés**, remplacement du mobilier, acquisition de nouveaux matériels pédagogiques, développement des nouvelles technologies de l'information... La Région a en charge l'entretien total ou partiel des 123 lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole.
- **Budget participatif des lycées**. 45 établissements bénéficient du budget participatif à la rentrée 2008 et d'une enveloppe de près d'1 million d'euros. Une façon novatrice d'associer les lycéens aux décisions qui les concernent, de leur permettre d'exprimer leurs attentes en termes d'aménagements de locaux ou de projets pédagogiques, de les initier à la citoyenneté et à la dépense publique.
- **Financement de projets éducatifs** novateurs (artistiques, culturels, scientifiques, sportifs, prévention des conduites à risques etc.). 150 000 euros leur sont réservés.

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

■ Pour les lycéens, la voie est libre !

Depuis 2006, les manuels scolaires sont gratuits pour les élèves de seconde, première et terminale, CAP et BEP.

■ A chacun sa boîte à outils !

L'équipement professionnel des apprentis et des élèves des lycées professionnels est en partie financé par le conseil régional.

■ Aide spécifique transport-hébergement-restauration

Un forfait créé pour alléger les dépenses des familles d'apprentis lors des semaines de présence en CFA.

■ Coup d'pouce logement

Le conseil régional avance les frais de caution des jeunes de moins de 30 ans qui veulent devenir autonomes et louer leur propre logement.

■ Versement de bourses d'études

La Région accompagne les élèves en formation paramédicale, sociale ou de santé.

■ Salons de l'orientation et guides pratiques

La Région finance les salons départementaux des métiers et édite des guides pratiques pour les lycéens et les apprentis. Bien s'informer pour mieux s'orienter, c'est essentiel !

14M€
dépensés depuis
2004 pour garantir
la gratuité des
manuels scolaires

ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

■ Access

Un chéquier qui ouvre (presque) toutes les portes du sport, de la culture et des loisirs aux apprentis et aux lycéens, leur offre des réductions chez 210 partenaires, le TER Bourgogne à tarif réduit...

■ Prix littéraire des lycéens et apprentis de Bourgogne

Plus de 2700 élèves vont choisir leur livre préféré parmi une liste de 10 ouvrages. Idéal pour (re)trouver le goût de la lecture, découvrir la littérature contemporaine et ses auteurs. Un prix lancé par le conseil régional il y a 4 ans.

■ Prix interrégional des jeunes auteurs

L'occasion de sortir les manuscrits du tiroir pour tenter d'être publié.





■ Lycéens et apprentis au cinéma

Rencontres avec des metteurs en scène, visionnage avec des réalisateurs de films étrangers, l'opération parfaite pour s'initier au langage de l'image et aiguïser son esprit critique.

■ Partenariat avec l'Opéra de Dijon

Pour assister avec sa classe, gratuitement, aux plus beaux spectacles de l'Auditorium ou du Grand Théâtre...

S'OUVRIR AU MONDE, DÉCOUVRIR D'AUTRES SAVEURS

8 millions
de repas servis
chaque année
dans les restaurants
scolaires

■ ELBE, pour aller voir ailleurs !

Le conseil régional finance les échanges linguistiques et culturels entre les lycées bourguignons et étrangers.

■ La Bourgogne fait son Kiosque

La quasi totalité des établissements reçoit tous les matins des journaux français et étrangers dans leur CDI, offerts par la Région.

■ Le TER Bourgogne à petits prix

Avec la carte *Bourgogne liberté-26 ans*, voyagez à -50 % dans toute la Bourgogne et sur la liaison Yonne-Paris. En plus, le samedi, le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires, vous pouvez faire profiter un ami des mêmes conditions.

■ Bien dans mon assiette, les terroirs de Bourgogne font école

Où comment découvrir à table plusieurs fois par mois la richesse et la diversité des saveurs bourguignonnes, tout en respectant l'équilibre alimentaire. La Région finance aussi les projets "nutrition-santé" menés dans les lycées.



La Bourgogne :

chiffres et données



La Bourgogne :

1 626 000 habitants et quatre départements : Côte-d'Or (Dijon), Nièvre (Nevers),
Saône-et-Loire (Mâcon) et Yonne (Auxerre).

Nombre de communes : 2 045

Superficie : 31 582 km²

Densité de population : 51 habitants au km²

Couverture forestière : 30 % du territoire

Nombre d'élèves :

Dans le 1^{er} degré : 155 100

Dans le secondaire : 125 600

Dans l'enseignement supérieur : 40 000 étudiants

Autres chiffres clés :

2000 édifices classés ou inscrits à l'Inventaire des monuments historiques,
541 sites classés en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique,
1^{er} rang national pour le nombre de km de voies ferrées (2 000) et autoroutières (650),
1 200 km de voies navigables.



Les antennes du conseil régional de Bourgogne dans les départements :

Nièvre :

22 avenue Pierre-Bérégovoy, 58000 Nevers, tél. : 03 86 93 90 05

Saône-et-Loire :

18 place Genevès, 71000 Mâcon, tél. : 03 85 21 14 12

Yonne :

18 rue du général de Gaulle, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 25 08

Europe direct Bourgogne :

37 bd de la Trémouille, 21000 Dijon, tél. : 03 80 30 67 88

22 avenue Pierre-Bérégovoy, 58000 Nevers, tél. : 03 86 93 90 05

**Pour recevoir toutes les infos du conseil régional
par mail, sms ou courrier, remplissez le formulaire
Bourgogne infos sur le site :
www.cr-bourgogne.fr**



Bourgogne
Conseil régional

17, boulevard de la Trémouille
BP 1602 - 21035 Dijon cedex
www.cr-bourgogne.fr

 **N° Vert 0 800 888 111**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Illustrations : J.L. THOUARD

Ludovic Barthelemy 03 80 99 58 54 31